



Le 7 septembre 2021

COURRIER ÉLECTRONIQUE

COMMUNICATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES ET AU PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES ET
SECONDAIRES

Objet : Informations générales de la Direction de santé publique au sujet de la COVID-19

Madame,
Monsieur,

Dans le contexte de la rentrée scolaire, les écoles et services de garde ont reçu des consignes du gouvernement du Québec les invitant à appliquer des mesures visant à prévenir et à contrôler la transmission de la COVID-19, particulièrement devant l'émergence du variant delta.

Quel est le risque d'être infecté par la COVID-19 en milieu scolaire?

Le risque d'une rentrée en présentiel a été pondéré avec les effets de l'enseignement à distance. De façon générale, la transmission de la COVID-19 dans notre région est stable au moment de la réouverture des écoles. La région de la Capitale-Nationale se trouve au palier vert.

Les enfants du primaire sont actuellement les plus à risque d'attraper la COVID-19, du fait qu'ils ne peuvent être vaccinés. Les adolescents du secondaire comptent également pour une bonne proportion des cas actifs. C'est pourquoi il importe d'encourager les enfants et les adolescents à respecter les mesures de sécurité mises en place par les milieux scolaires ainsi que les mesures de santé publique. Pour maximiser la présence en classe, nous encourageons élèves et professeurs à obtenir les deux doses de vaccin contre la COVID-19 dès que cela est possible.

Qu'arrivera-t-il si une personne développe des symptômes à l'école?

Si un enfant développe des symptômes de la COVID-19 pendant sa présence à l'école, il sera isolé dans une pièce et l'un de ses parents sera contacté pour venir le chercher. Durant cette période d'attente, un masque lui sera remis et un membre du personnel demeurera avec lui pour le rassurer. L'adulte sera équipé du matériel de protection adéquat.

Si un membre du personnel développe des symptômes de la COVID-19, il sera prié de rentrer chez lui.

Que faire si un membre du personnel ou un enfant présente des symptômes qui peuvent ressembler à la COVID-19 (à l'école comme à la maison)?

Peu importe si la personne est vaccinée ou non, il faut vérifier sans attendre s'il s'agit bien des symptômes de la COVID-19 avec [l'outil d'auto-évaluation](#) en ligne. Si c'est bien le cas ou si le doute persiste :

- NE PAS se présenter à l'école. Rester en isolement à la maison. Les consignes sur l'isolement peuvent être consultées [ici](#).
- Faire un test de dépistage. Pour savoir où aller pour passer le test, [cliquez ici](#) ou appelez au 1 877 644-4545.
- Consulter le [guide autosoins](#) pour savoir comment soigner les symptômes.
- Si le test est positif, la Direction de santé publique communiquera avec la personne pour préciser sa situation et lui dire jusqu'à quand elle doit rester en isolement.

Qu'arrivera-t-il aux élèves et au personnel qui ont été en contact avec une personne contagieuse à l'école?

- L'équipe de santé publique, en partenariat avec l'école, identifiera les personnes qui ont été en contact. Le risque d'attraper la COVID-19 sera analysé pour chacune d'elle.
- L'école transmettra aux parents des élèves et au personnel des lettres qui donnent les consignes à suivre. Ces consignes tiennent compte du niveau de risque et du degré de protection contre la COVID-19 conféré, entre autres, par la vaccination.
- L'identité de la personne atteinte de la COVID-19 ne sera pas révélée.

Plus d'informations pour les parents

Le gouvernement du Québec a mis en ligne une section s'appliquant à la situation des milieux scolaires que vous pouvez consulter [ici](#). Vous trouverez également de nombreuses [informations adaptées aux jeunes âgés de 0 à 17 ans](#) sur le site du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Le directeur de santé publique,



André Dontigny, M.D., M. Sc., FRCPC